

## COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

### Relevé de décisions de la réunion du 14 décembre 2022

#### 1. COMPETITIONS

##### 1.1 TOP 14 et PRO D2 - Homologation des résultats et classements

Conformément à l'article 306 bis des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a homologué le résultat des matches de :

- TOP 14 à l'issue de la 12ème journée de la saison 2022/2023, et
- PRO D2 à l'issue de la 13ème journée de la saison 2022/2023.

##### 1.2. TOP 14 et PRO D2 - Dispositif JIFF : moyennes sur les feuilles de match 2021/2022

Conformément à l'article 25.1 des Règlements Généraux de la LNR, le Comité Directeur a arrêté la moyenne intermédiaire du nombre de JIFF par feuille de match de chaque club :

- à la 10ème journée pour le TOP 14,
- à la 11ème journée pour la PRO D2.

La moyenne prend en compte les internationaux français mis à disposition du XV de France et France 7.

##### ▪ TOP 14

Chaque club de TOP 14 doit atteindre à la fin de la saison une moyenne de 16 JIFF par feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison, phases finales comprises. Pour les clubs promus en TOP 14, la moyenne de JIFF à atteindre est de 14 par feuille de match la 1<sup>ère</sup> saison suivant leur accession, et de 15 la deuxième saison.

Pour accéder aux versements du Fonds JIFF, la moyenne à atteindre est de 17. Pour les clubs promus en TOP 14, la moyenne de JIFF à atteindre est de 15 la 1<sup>ère</sup> saison suivant leur accession, et de 16 la deuxième saison.

Clubs	Moyenne à la J11 2022/2023
Bayonne	16
Bordeaux	16,82
Brive	17,27

Castres	16,82
Clermont	19,09
La Rochelle	17,82
Lyon	17,82
Montpellier	17
Paris	19,09
Pau	19,09
Perpignan	15,82
Racing 92	18,82
Toulon	16,18
Toulouse	20,64

▪ **PRO D2**

Chaque club de PRO D2 doit présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison (phase finale comprise).

Pour pouvoir bénéficier de l'incitation financière (JIFF Volet 1) fixée par le Guide des Règles de distribution aux clubs 2021/2022, chaque club doit également présenter une moyenne de 17 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison.

Clubs	Moyenne à la J12 2022/2023
Agen	17,08
Angoulême	18,08
Aurillac	17,92
Béziers	16,08
Biarritz	15,67
Carcassonne	17,75
Colomiers	17,58
Grenoble	17,25
Massy	17,25
Montauban	16,67
Mont-de-Marsan	16,75

Nevers	17,33
Oyonnax	17,50
Provence	16,83
Rouen	16,83
Vannes	16,17

### 1.3. Procédure de conciliation

Suite au refus de la LNR d'indemniser le Stade Toulousain tendant à la réparation du préjudice que ce dernier considère avoir subi en raison du report de la rencontre du 26 décembre 2021 - Stade Toulousain / Stade Français - pour le compte de la 13ème journée du championnat de France de rugby 2021/2022, le club a effectué une demande de conciliation devant le CNOSF.

La proposition du conciliateur a été acceptée par la LNR.

## 2. AMENAGEMENTS LIES A LA COUPE DU MONDE 2023

---

Le Comité Directeur a décidé d'adopter des aménagements concernant les recrutements 2023/2024 et les modalités d'établissement de la liste Premium (2023/2024 et 2024/2025).

### 2.1. Recrutements

La LNR a adopté différents aménagements aux règles de recrutement applicables lors de la saison 2023/2024, comme lors des précédentes saisons de Coupe du monde.

Ainsi, pour la saison 2023/2024 est autorisé :

- la possibilité de recruter des jokers Coupe du monde du 1er juillet 2023 au 7 septembre 2023<sup>1</sup>, à raison d'un joueur par club pour la présence de deux joueurs de son effectif sur les pré-listes déposées par les fédérations auprès de World Rugby, et un joueur de 1ère ligne par club pour la présence d'un 1ère ligne de son effectif sur les pré-listes.
- la possibilité de recruter un joker Coupe du monde additionnel par club du 8 septembre 2023 au 28 octobre 2023, dès lors qu'un joueur de l'effectif du club est sélectionné pour la Coupe du monde après la publication des listes définitives pour remplacer un joueur blessé présent sur les listes définitives d'une équipe nationale.

Les contrats des jokers Coupe du Monde prendront fin au plus tard le 19 novembre 2023.

---

<sup>1</sup> Date à affiner en fonction de la date de publication des listes définitives

<sup>2</sup> Date à affiner en fonction de la date de publication des listes définitives

Les règles de prêts seront également aménagées afin de les favoriser pendant la période de la Coupe du Monde.

Le détail des dispositions réglementaires relatifs aux recrutements spécifiques et à la liste premium sera soumis pour validation au prochain Comité Directeur (30 et 31 janvier 2023).

## 2.2. Liste Premium

### Liste Premium 2023/2024 :

Le Crédit Salary Cap bénéficiera – outre pour les joueurs de la Liste Premium 2023/2024 déjà établie :

- comme déjà prévu par le règlement habituel pour les joueurs ayant 2 sélections parmi les 28 sur des matches du Tournoi des 6 Nations 2023 (règlement habituel) qui ne figurent pas dans la Liste Premium
- ainsi qu'aux joueurs qui ne figurent pas dans la Liste Premium mais qui seraient intégrés à la liste des 42 joueurs sélectionnés pour la préparation et la participation à la Coupe du Monde (y compris les joueurs appelés en remplacement d'un blessé) (adaptation liée à la Coupe du Monde 2023).

### Liste Premium 2024/2025 :

La Liste Premium 2024/2025 comprendra 45 joueurs ayant le plus de nombre de jours de sélection au cumul de :

- Tournoi des 6 Nations 2023 ;
- Préparation RWC 2023 + RWC 2023 (adaptation liée à la Coupe du Monde).